Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260321-D_21_2026-DE

VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 21 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 17 mars 2026 **Conseillers en exercice :** 27 **Nombre de présents :** 20 **Nombre de votants :** 21

Présents : Éric le Bour, Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan, Maïwenn Morvan, Élodie Jacques, Maxime Bramoullé, Claudie Péron, Gauthier Dumas, Vanessa Marmet, Bruno Méar, Joëlle Mellouet, Joël Suchocka, Magalie Kersauzon, Yannick Vouhé, Émilie Fily Poffa, Jonathan Pengam.
Absent excusé ayant donné pouvoir : Denis Saout à François Roué
Absents : Yvon Ropars, Véronique Milin, Louis-René Bénéat, Émeline Rastel, Guy Le Duff, Jessica Denis Maillot.
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Maxime Bramoullé

Délibération n° D.21.2026
Élection des adjoints

Le Maire expose au Conseil municipal :
1/ Que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3500 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes ;
2/ Que « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires ;

Après un appel de candidature, une seule candidature est enregistrée :

- Liste « *Catherine Gourmelon* » sur laquelle figurent Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan.

Après dépouillement par les assesseurs, les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

- nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article 66 du code électoral) : 0
- nombre de suffrages exprimés (nombre de votants – nombre de suffrages nuls) : 21
- Majorité absolue (égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) : 12
- Liste « *Catherine Gourmelon* »: 21 voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après vote à bulletins secrets, **par 21 voix Pour** :
-***DESIGNE*** dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal :

- ✓ Madame Catherine Gourmelon, 1ère adjointe au Maire,
- ✓ Monsieur François Roué, 2ème adjoint au Maire,
- ✓ Florence Bihan, 3ème adjointe au Maire,
- ✓ Monsieur Nicolas Bodennec, 4ème adjoint au Maire,
- ✓ Madame Karine Le Jeune, 5ème adjointe au Maire,
- ✓ Monsieur Damien Ladan, 6ème adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Maxime Bramoullé

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »